

SEANCE DU 31 MAI 2010

Date de la convocation : 26/05/2010

Date d'affichage : 02/06/2010

Nombre de conseillers :

En exercice	Absents	Votants
-------------	---------	---------

7		7
---	--	---

Présents : SIMANDRE Pierre, BAILLY François, PRELY Fabrice,
PERRIN Didier, BAILLY Gérard, PELLETIER Patricia, GUYETAND
Christian,

Secrétaire : PELLETIER Patricia

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| ✚ Budget, | ✚ Habitat, |
| ✚ Captage, | ✚ Différend juridique, |
| ✚ Voirie, | ✚ SPANC, |
| ✚ Aménagement - Embellissement, | ✚ Animation |
| ✚ Signalétique, | ✚ Questions diverses |

Délibération n° 100505

**Objet : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES ET
MATERNELLE DE CLAIRVAUX LES LACS – ANNEE SCOLAIRE 2008/2009**

Vu la liste des enfants inscrits à l'école de Clairvaux les Lacs pendant l'année scolaire 2008-2009,
Vu le décompte des frais de fonctionnement de l'école primaire et de l'école maternelle de Clairvaux les Lacs,
Vu le décompte de la cantine scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser à la commune de Clairvaux les Lacs sa participation aux frais de fonctionnement des écoles et de la cantine pour l'année scolaire 2008-2009 comme suit :
- | | |
|----------------------|------------|
| ❖ Ecole maternelle : | 2162.69€, |
| ❖ Ecole primaire : | 484.43 €, |
| ❖ Cantine : | 429.81 €, |
| ❖ Total : | 3076.93 €. |

Délibération n° 100506

Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES LACS AU SIDEC

Monsieur le Maire expose,

Le SIDEC, dans son rôle historique de syndicat mixte au service des collectivités du Jura est de plus en plus souvent en relation avec les communautés de communes ou autres EPCI de notre département à travers la mise en œuvre de missions dans de nombreux domaines d'activités (SIG, informatique et TIC, Très Haut Débit, énergies, eau ...).

La Communauté de Communes du Pays des Lacs dont notre commune est membre, a bénéficié ou pourrait être amené à bénéficier de la part du SIDEC, de la mise en œuvre de services mutualisés dans le cadre des compétences statutaires de ce dernier.

Afin de permettre à ces établissements de renforcer leur participation au sein du SIDEC pour les activités pouvant les intéresser, ce dernier a procédé à une modification statutaire, ratifiée par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2009, permettant de mieux les intégrer dans son propre fonctionnement.

Dans ce cadre, le SIDEC a sollicité les EPCI concernés pour formaliser leur adhésion à travers ce nouveau cadre et participer à la désignation de vingt délégués représentant les EPCI au sein du Comité Syndical du SIDEC, en élisant un (ou deux, si l'EPCI est porté par un territoire de plus de 12000 habitants) délégué(s), de premier niveau, devant participer à cette désignation.

Le Conseil de Communauté a approuvé le principe de ce nouveau dispositif par délibération en date du 1^{er} avril 2010, et sollicite notre commune pour acter cette participation au sein du SIDEC en tant que membre adhérent, au vu des conditions susvisées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Lacs, les statuts du SIDEC,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} avril 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation de la Communauté de Communes du Pays des Lacs au sein du SIDEC en tant que membre adhérent, dans les conditions susvisées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° 100507

Objet : TRAVAUX EMBELLISSEMENT VILLAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise APR de Cognac, d'un montant HT de 3688€ pour le réaménagement des fontaines du village, et le devis de Monsieur Adrien MENEAU, sculpteur à Nance, d'un montant de 2477€ pour la réalisation d'un bœuf suite à la réhabilitation de notre « travail à ferrer »,
- SOLLICITE le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention au titre de l'ADCJ et demande l'autorisation de préfinancement. En effet, nous voudrions réaliser les travaux au plus vite afin de proposer un centre du village attrayant pour la saison touristique.
- SOLLICITE Monsieur Gérard BAILLY, sénateur du Jura, pour une subvention au titre des fonds parlementaires, à hauteur de 1500€ pour la réalisation des dits travaux.

Délibération n° 100508

Objet : VENTE LOT BOIS

Monsieur PERRIN Didier quitte la salle.

Vu la nécessité de nettoyer les branchages autour de la station de pompage, suite à la procédure de protection de la source, et, des directives qui en découlent,

Vu l'affichage réalisé pour proposer ce lot à un habitant de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE les travaux ci-dessus mentionnés, et, le bois coupé à Monsieur Didier PERRIN, pour un montant de **100€**,
- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer le recouvrement de cette somme, par l'intermédiaire de Monsieur le Trésorier de Clairvaux les Lacs.

Délibération n° 100509

Objet : REQUETE DEPOSEE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu la requête déposée par Monsieur Gérard PIARD au tribunal administratif concernant réclamation sur la tarification de l'eau potable sur la commune,

Vu la précédente délibération en date du 10 avril 2008 concernant des publications sur la commune, et, les démarches nécessaires mises en œuvre par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier notre dossier au cabinet ARTHEMIS CONSEIL à Lons le Saunier, et, de mandater Maître REMOND Jean-Yves afin d'assurer notre défense. La protection juridique de notre contrat d'assurance, souscrit auprès de GROUPAMA suivra le dossier.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Décision Modificative – Transferts de crédits

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits</u>	<u>Augmentation sur crédits</u>
203 – Frais Etudes		2000.00 €
2315 – Install. Mat. Et outill.	2000.00 €	

Pour copie conforme au registre.

*Ne restant rien à l'ordre du jour, le Maire déclare la cession close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 22 heures.*



Several handwritten signatures in blue ink are present on the page. One signature is clearly legible as 'Alfabeto'. There are also several other scribbled-out or less legible signatures.